

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 08 février 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

N° DEL20240215-013

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES ET SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DES CHATS DU PAYS TARUSATE

Monsieur le Président rappelle l'engagement de la Communauté de Communes auprès de l'association les amis des chats du Pays Tarusate et la volonté exprimée par les



représentants de cette dernière de pouvoir disposer de moyens plus larges pour mener à bien leur action.

Dans ce cadre, le Président ajoute que la Communauté a pris contact, dès 2021, avec la fondation 30 millions d'amis en vue d'envisager un partenariat sur notre territoire. La fondation, très sollicitée, n'avait pu répondre favorablement et le partenariat s'est formalisé en 2023.

Pour 2024, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de reconduire le dispositif suivant : la Communauté de communes alloue un budget total d'un montant de 7 000 € à la politique de capture et de stérilisation des chats errants, répartis comme suit :

- 3 400 € attribués localement à l'association les amis des chats du Pays Tarusate
- 3 600 € versés à la fondation 30 millions d'amis, qui s'engage à doubler cette somme

Au vu du budget global consacré, il est ainsi prévu de pouvoir procéder à la stérilisation d'environ 130 chats sur le territoire de la CCPT au cours de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

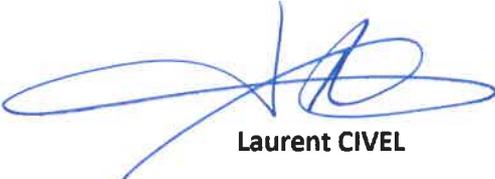
ARTICLE 1 -

L'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention de stérilisation et d'identification des chats sauvages libres avec la fondation 30 millions d'amis au titre de l'année 2024 et l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention de 3 600 € à la fondation.

ARTICLE 2 -

L'attribution d'une subvention d'un montant de 3 400 € à l'Association des amis des chats du Pays Tarusate pour assurer un relais local de cette action de stérilisation et d'identification des chats.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL